

20260210 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/69759/liste-de-pays-tiers-surs-et-externalisation-des-demandes-dasile--deux-textes-phares-adoptes-par-le-parlement>

Actualités



Le Parlement européen. Image d'illustration. Crédit : Reuters

Liste de pays tiers "sûrs" et externalisation des demandes d'asile : deux textes phares adoptés par le Parlement

Par [Charlotte Boitiaux](#)

Le Parlement européen a adopté mardi deux textes phares durcissant la politique migratoire. Ils permettront notamment aux États membres de l'Union européenne de renvoyer des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires, mais que l'Europe considère comme "sûrs".

Le Parlement européen a définitivement adopté, mardi 10 février, deux textes phares pour durcir la politique migratoire du continent, grâce à une alliance de la droite et de l'extrême droite.

Le premier concerne l'établissement d'une nouvelle liste de pays tiers considérés comme "sûrs" par l'Union européenne (UE). Il s'agit du Kosovo, du Bangladesh, de la Colombie, de l'Égypte, de l'Inde, du Maroc et de la Tunisie. [Cette liste avait été proposée en avril 2025](#). Elle a donc été définitivement adoptée par le Parlement mardi.

Ces pays sont considérés "comme des pays sûrs pour leurs propres ressortissants", peut-on [lire dans le communiqué européen](#). Autrement dit : les demandeurs d'asile de ces pays verront leur dossier examiné de "façon accélérée". En cas de rejet, leur expulsion devrait être aussi plus rapide.

Le Parlement rappelle toutefois que certaines catégories de personnes restent vulnérables même dans des pays dits sûrs. "Il convient d'accorder une attention particulière aux demandeurs qui se trouvent dans une situation particulière dans ces pays, tels que les personnes LGBTQI, les victimes de violences sexistes, les défenseurs des droits de l'homme, les minorités religieuses et les journalistes", [précise le Parlement dans ses conclusions](#).

À noter que le Parlement précise que les pays "candidats à l'adhésion à l'UE" comme la Turquie, la Serbie, la Bosnie et la Géorgie ou le Monténégro sont "présumés sûrs" aussi.

Cette liste fait bondir les ONG. Elle "soumet les citoyens de ces pays à une présomption automatique de non-besoin de protection et les oriente vers des procédures accélérées susceptibles de négliger leur situation personnelle", [s'alarme Human Rights Watch](#).

Renvoyer des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires

Deuxième nouveauté : les États membres de l'UE pourront renvoyer des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires mais que l'Europe considère comme "sûrs".

"De nouvelles conditions permett[ent] aux États membres de l'UE de décider si un pays est sûr pour les demandeurs qui ne sont pas ressortissants de ce pays [...] Les pays européens pourront conclure des accords avec des pays tiers dans lesquels les demandes de protection seront examinées", peut-on encore lire [dans le communiqué de presse du Parlement](#).

Concrètement, avec l'aval de Bruxelles, chaque pays de l'UE sera donc libre de conclure des accords migratoires avec des pays tiers sûrs - pour y envoyer des demandeurs d'asile. Cette sous-traitance de l'asile par des pays tiers n'est pas totalement inédite. Elle avait déjà été testée par la Première ministre italienne Giorgia Meloni qui a financé la construction de centres en Albanie pour y externaliser les demandes d'asile des exilés arrivés en Italie. [Le projet a été jusqu'à présent semé d'embûches juridiques](#) et les centres servent finalement aujourd'hui de centres d'expulsion.

A lire aussi

[Un rapport épingle les centres de rétention italiens en Albanie](#)

Mais le texte adopté mardi pourrait faciliter l'application de ce concept, au grand dam des ONG et de la gauche, qui s'inquiètent du traitement des demandeurs d'asile dans ces pays.

"Abandonner les demandeurs d'asile", selon HRW

C'est "une étape de plus de la déshumanisation de la politique migratoire de l'Union européenne", a déploré l'eurodéputée écologiste Mélissa Camara, regrettant que la dignité des demandeurs d'asile soit "bafouée".

La Commission européenne réfute ces critiques, assurant que les pays dans lesquels les migrants pourraient être envoyés devront avant tout respecter les droits fondamentaux.

Pour Human Rights Watch, cette mesure "ouvre la voie à l'abandon [des] responsabilités [des] États membres [...] Cela reviendrait à abandonner [les demandeurs d'asile] dans des lieux où ils n'ont aucun lien culturel, aucune famille, aucune communauté, et où leurs chances d'obtenir une procédure d'asile équitable et un soutien pour reconstruire leur vie seraient compromises".

"Nous assistons au démantèlement par l'Union européenne des infrastructures internationales de protection des droits humains", conclut l'ONG.

"Tenir nos promesses" pour la droite européenne

"Les citoyens attendent de nous que nous tenions nos promesses en matière de politique migratoire, et c'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui", a salué l'eurodéputée de la droite conservatrice Lena Düpont depuis l'hémicycle.

La baisse des arrivées - environ 25 % d'entrées irrégulières en moins par rapport à l'an dernier - n'a pas fait retomber la pression sur les responsables politiques du Vieux continent. Le centre de gravité politique de l'Europe a glissé à droite, poussant ses dirigeants à serrer encore la vis sur l'immigration.

A lire aussi

[Le Danemark dissuade les étrangers de venir et crée un "environnement négatif pour les réfugiés" déjà présents](#)

[Lundi 8 décembre, les ministres de l'Intérieur des 27 pays membres de l'Union européenne, réunis à Bruxelles, avaient déjà donné leur feu vert à la création de centres de retour – appelés "hubs de retour" – dans des pays hors des frontières de l'UE où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile. "C'est inquiétant", avait réagi auprès d'InfoMigrants Fabienne Keller, eurodéputée Renew au Parlement européen. "Les personnes déboutées de l'asile pourraient être envoyées dans des pays qu'elles ne connaissent pas".](#)

Les seuls sceptiques sont la France et l'Espagne. Plus modérés, [Paris et Madrid s'interrogent sur la légalité et l'efficacité de certaines des "hubs retour"](#).

Rappelons que les eurodéputés souhaitent finaliser la plupart de ces mesures - via un vote final en mars 2026 au Parlement - afin de les faire entrer dans le Pacte asile qui sera effectif en juin 2026.

Avec ce pacte - adopté en mai 2024 -, Bruxelles veut renforcer les contrôles aux frontières pour décourager les entrées irrégulières, inciter à une immigration légale et organiser la gestion de l'asile lors de situations de crise.